

COMMUNE DE HAMBYE

COMPTE RENDU

De la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 11/06/2020

Présidence de Monsieur Michel VOISIN, Maire

Présents : MMES et MM. VOISIN, RUAULT, WASCHINGER, CHAPON, LESAULNIER, LECERF, GUILLOTTE, LADROUE-DENIS, PEPIN, PIGNET, LHERMITTE, BRIONNE, VARIN, LECLERC.
Absent excusé : Vincent LENGRONNE.

Inscription à l'ordre du jour d'une demande de question diverse par Jacky Brionne acceptée à l'unanimité.

1. **Question diverse : création d'un poste de 4^{ème} adjoint.**

Jacky Brionne regrette qu'il n'y ait pas eu de débat, lors de la précédente réunion de conseil municipal, sur la création des postes d'adjoints. Il expose qu'il aurait aimé qu'il existe un poste d'adjoint consacré à la culture et au patrimoine. Michel Voisin expose que la volonté de la municipalité est de ne pas grever les finances de la commune avec une charge supplémentaire, ce à quoi il lui est répondu qu'il peut s'agir d'une poste d'adjoint non rémunéré.

Après délibération, le conseil municipal vote contre la création d'un 4^{ème} poste d'adjoint (11 contre, 2 pour et 1 abstention).

2. **Délégations au Maire.**

Le Conseil Municipal donne délégation à M. le Maire pour agir en son nom et conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, pour différentes compétences sans consultation préalable de l'assemblée délibérante.

3. **Délégations aux adjoints et à un conseiller municipal.**

Les délégations suivantes ont été attribuées par arrêté municipal à :

- Isabelle RUAULT, première adjointe : finances, urbanisme, cimetière, liste électorale.
- Gérard WASCHINGER, deuxième adjoint : voirie et chemins communaux, travaux, gestion du personnel des services techniques.
- Mariane CHAPON, troisième adjointe : finances du CCAS et de la MARPA, gestion du personnel MARPA, affaires sociales et demandes de logement
- Claudine LECERF, conseillère municipale déléguée : cantine et coordination des affaires scolaires et périscolaires, au titre de la suppléance qu'elle exercera au sein de Coutances Mer et Bocage.

4. **Montant des indemnités.**

Le Maire donne lecture du barème d'indemnisation des élus en fonction de la strate démographique de la commune.

A titre indicatif, les nouvelles valeurs au 1^{er} janvier 2020 sont :

- Indemnité du Maire correspondant à 51.6 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique, soit 2 006.93 € brut par mois
- Indemnité des adjoints correspondant à 19.8% de l'indice brut 1027 de la fonction publique, soit 770.10 € brut par mois.

Afin de ne pas alourdir les dépenses communales, le Maire propose que les taux à adopter soient les suivants :

- Maire : indemnité de 43 % soit 1 672.44 € brut par mois (égale à celle du précédent mandat)
- Adjoint : indemnité de 14 % soit 544.51 € brut par mois (inférieure à celle du précédent mandat)
- Conseiller délégué : indemnité de 4 % soit 155.58 € brut par mois.

Les indemnités seront versées à compter du 24 mai 2020.

Vote par 13 voix pour et 1 abstention.

5. **Frais de déplacement des élus non indemnifiés.**

Le conseil municipal accepte à la majorité l'indemnisation des conseillers municipaux qui utiliseront leur véhicule personnel pour assister à des réunions au nom de la Mairie et en dehors du territoire de Hambye.

L'indemnisation sera calculée quel que soit le véhicule utilisé, sur la base de 0.32 € / km et au vu d'un état semestriel.

6. Nombre de sièges du conseil d'administration du CCAS.

Jusqu'à présent, le centre communal d'action sociale était administré par un conseil d'administration composé de 15 membres : le président (de plein droit le Maire), 7 membres issus du conseil municipal et 7 membres nommés par le Maire.

Il est proposé de réduire le nombre de siège à 11 soit : le Président, 5 membres issus du conseil municipal et 5 membres désignés, issus d'associations familiales départementales.

Le conseil accepte cette proposition à la majorité.

7. Commissions communales.

Le Maire étant de droit le Président, les différentes commissions communales sont ainsi constituées :

- Finances : Isabelle Ruault, Mariane Chapon, Nadine Ladroue-Denis, Gaëtan Lhermitte, Claudine Lecerf, Victorien Pignet, Jacky Brionne.
- Travaux et Voirie : Gérard Waschinger, Guillaume Pépin, Claudine Lecerf, Chantal Guillotte, Jacky Brionne, Marc Leclerc.
- Animations commerciales, artisanales, culturelles et sportives : Nadine Ladroue-Denis, Chantal Guillotte, Jacky Brionne, Marc Leclerc, Vincent Lengronne, Victorien pignet, Chantal Lesaulnier.
- Cimetière : Isabelle Ruault, Chantal Guillotte, Jacky Brionne, Marc Leclerc, Victorien Pignet, Sabine Varin.
- Communication et Internet : Guillaume Pépin, Jacky Brionne, Victorien Pignet.
- Appel d'offres : Michel Voisin (suppléant Isabelle Ruault), Gérard Waschinger (suppléant Gaëtan Lhermitte), Mariane Chapon (suppléant Chantal Guillotte), Victorien Pignet (suppléant Guillaume Pépin).
- CCAS : Michel Voisin, président, et Mariane Chapon, Chantal Guillotte, Nadine Ladroue-Denis, Jacky Brionne, Sabine Varin.
- Comité consultatif pour l'offre médicale : Mariane Chapon, Claudine Lecerf, Gérard Waschinger, Isabelle Ruault.
- Cantine scolaire : Claudine Lecerf, Victorien Pignet, Guillaume Pépin.
- Tourisme : Jacky Brionne et Isabelle Ruault.
- SDEM50 : ajournement dans l'attente de la désignation de tous les délégués après le 2^{ème} tour des municipales.
- SDEAU50 : Michel Voisin et Gérard Waschinger.
- La Perrelle : Michel Voisin et Mariane Chapon.
- Délégué à la Défense : Claudine Lecerf et Victorien Chapon.
- Manche Numérique : Victorien Pignet.

Seront composées ultérieurement : la commission de révision des listes électorales et la commission communale des impôts directs.

8. Autre question diverse : dénomination des commissions.

Par courrier adressé en mairie, M. Jacky Brionne a exposé qu'il serait fondamental de réintituler le libellé des différentes commissions pour leur donner une meilleure lisibilité et une véritable stratégie de réflexion pour le territoire. Il a communiqué également les points qui lui semblent essentiels à aborder.

M. Michel Voisin et les membres du conseil municipal sont tout à fait favorables à mener cette réflexion, rappelant à M. Brionne que les actions à mener en commission ont largement été envisagées et discutées au sein de la liste Vivre à Hambye.

9. Informations générales.

- Vote du budget le jeudi 25 juin 2020 à 20 h 30.
- Séance de conseil municipal : tous les premiers jeudis de chaque mois à compter du 3 septembre 2020.
- Entretien des toilettes publiques et des points d'apport volontaire pour le tri : la Municipalité s'engage à ce que ces lieux soient maintenus propres pour une meilleure image de la Commune. Les services techniques seront sollicités pour y veiller de manière permanente.

Fait à HAMBYE, le 12 juin 2020.

Le Maire,
Michel VOISIN.